

Motion pour la juste traduction des équilibres économiques valléens dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Je souhaite porter à connaissance mes observations sur le projet de SCOT arrêté le 24 juillet dernier en séance du Conseil communautaire. Avec la volonté commune de m'inscrire positivement dans cette démarche valléenne lancée fin 2021, la Commune a voté favorablement pour ce projet et salue l'engagement de l' élu de Laruns qui en a assumé une Présidence active. En cette phase de restitution des avis des Personnes Publiques Associées et préalablement au lancement de l'enquête publique, j'ai souhaité assortir l'approbation de principe d'appréciations qu'il me semble important de rendre publiques.

En premier lieu, l'impression générale que me laisse ce document est celle d'un catalogue d'actions non hiérarchisées et dépourvues d'ambition politique. La lecture du Document d'orientation et d'Objectif (DOO), aux titres neutres et répliquables à d'autres territoires de montagne, ne laisse pas transparaître de véritables choix de développement pour notre vallée.

Plus encore, ce document ne reflète aucunement la place du tourisme comme première économie de la Vallée d'Ossau. Le choix de ne traiter la filière touristique qu'en toute dernière partie de l'Axe n°3 sur la « *Stratégie économique du territoire* » me semble donner une image erronée de la réalité économique de notre Vallée. Le nombre d'emplois directs et induits liés au tourisme suffit à rétablir la vérité : sur les seules communes d'Eaux-Bonnes et de Laruns, les sites de Gourette et d'Artouste génèrent environ 1 200 emplois, quand le bassin de vie d'Arudy emploie - toutes filières confondues - près de 500 personnes (p12 du DOO).

Le tourisme, en tant que puissance économique majeure, doit selon moi trouver dans ce SCOT la place qu'il mérite, par la traduction de véritables choix politiques de développement pour ces 20 prochaines années. Il ne doit pas être subi, mais porté dans tous ses défis de demain : investissements durables, diversification, logements saisonniers, coopération transfrontalière.

D'autres filières comme la forêt, l'agro-pastoralisme ou le thermalisme me semblent également minorées, alors qu'elles constituent le socle de notre économie multiséculaire de montagne. Là aussi, je peine à mesurer l'ambition politique en faveur de ces filières et métiers d'avenir.

De plus, l'intégration dans le SCOT de l'objectif « zéro artificialisation nette », dont tout laisse à penser qu'il sera prochainement abandonné par le pouvoir législatif, me semble avoir été trop anticipé. Il vient fixer dans notre projet de territoire des contraintes nouvelles en matière de construction, que l'on continuerait de subir même si la loi revenait sur cet objectif.

Enfin, si la politique de l'habitat me semble traduire correctement les besoins du territoire, je demande à ce que l'obligation d'intégrer 30% de logements locatifs sociaux dès la création de 15 logements ne s'applique pas aux opérations touristiques.

Par l'ensemble de ces motifs exposés, je sollicite la prise en considération dans le SCOT des observations de la Commune des Eaux Bonnes, pour que ce document de planification reflète jusqu'en 2040 les véritables enjeux et équilibres économiques de la Vallée d'Ossau.